

croire que Poussin a voulu dire qu'il n'a fait aucun portrait officiel contre argent de quelque valeur, comme il en faisait autrefois.

Nous avons vu plus haut que Poussin fit pour Stella plusieurs tableaux importants, et nous trouvons dans ses lettres, à son ami de Lyon, qu'il était son correspondant et se chargeait de faire remettre à des courriers les ouvrages de Poussin pour leur destination. Il s'excuse auprès de Stella de tout l'embarras qu'il lui donne, et cela avant le 21 septembre 1642, époque vers laquelle il passa à Lyon; Stella avait alors 46 ans; il paraît bien évident que pour se reconnaître des services que son ami lui avait rendus, il dut, pendant son séjour près de lui, lui laisser un témoignage de reconnaissance. Le portrait annonce bien cet âge; les cheveux sont un peu gris et les traits de la figure sont caractérisés.

La manière habile et franche avec laquelle est peinte ce magnifique portrait prouve, plus que tous les arguments, qu'il n'est pas de Stella dont la couleur est plus dorée, l'exécution plus arrondie et plus timide; il est certain que s'il avait voulu se peindre il aurait travaillé avec plus d'incertitude que dans ses autres ouvrages. Cette toile a été couverte dans quelques séances et sans retouche; il y a une assurance si grande sur toute la surface que le peintre n'aurait pas pu la lui donner en se peignant lui-même. La signature de Poussin semble être écrite du haut en bas. C'est avec les œuvres de ce grand maître que cette peinture a le plus d'analogie, soit par la couleur, soit par l'exécution.

Pour dernière conclusion, je dirai, que pour se représenter dans la pose où se trouve Stella, et être éclairé de cette façon, il faut forcément que l'artiste travaille dans l'ombre, ou fasse un demi-tour pour venir se peindre après s'être regardé dans une glace; or, quel est l'artiste qui se plairait à accumuler des difficultés, dont personne ne lui saurait gré, et qui auraient entraîné, dans son exécution, des tâtonnements inévitables et de nombreuses retouches, dont ce magnifique portrait est entièrement exempt. Cette toile remarquable sera placée, je n'en doute pas, parmi tout ce que nous possédons de plus précieux dans ce genre.

La gravure à l'eau forte qui existe de ce portrait, indique clairement qu'elle a été faite d'après le portrait retrouvé, peint à l'huile.

La nièce de Stella, Claudine Stella a gravé beaucoup d'œuvres de Poussin.